

# Procès-verbal de l'Assemblée Générale de la St-Etienne du vendredi 24.03.2017 à 20h00 Salle Bourgeoisiale de Granges

## ORDRE DU JOUR

1. Contrôle des présences
2. Approbation du procès-verbal du 4 mars 2016
3. Comptes 2016
4. Rapport des vérificateurs de comptes
5. Rapport du Président
6. Informations de la Municipalité et réponses aux questions
7. Divers

M. Julien Constantin, président de la société, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous les membres présents ainsi qu'aux autorités Municipales représentées par

M. Pierre Berthod Président, M. Pierre-Alain Vianin Conseiller communal, et M. Anthony Lamon Conseiller communal, ainsi qu'aux autorités Bourgeoisiales représentées par M. Cédric Pugin Président, M. Daniel Nanchen député suppléant, ainsi qu'aux représentants de la paroisse et des sociétés locales.

Un moment de recueillement est observé en mémoire des membres disparus durant l'année écoulée.

Personne ne désirant modifier l'ordre du jour, M. Julien Constantin passe donc au point 1.

## 1 Contrôle des présences

La liste circule dans la salle. 61 membres sont présents.

Sont excusés : M. Jacques Melly Conseiller d'Etat, Mme Laetitia Massy députée et conseillère communale, M. Olivier Salamin Vice-président, M. Nicolas Melly Conseiller communal, M. Pierre Kenzelmann Conseiller communal, M. Marc-André Berclaz Conseiller communal, M. Eddy Beney Conseiller communal, M. et Mme Olivier et Valérie Constantin, M. et Mme Florian et Ingrid Vuistiner, Mme Francine Roh Présidente de la Stéphania, Mme Laurence Pillet-Perruchoud, M. Maurice Germanier, M. et Mme Armand et Patricia Freysinger, M. Fabrice Lepré, Mme Murielle Perruchoud, M. et Mme Paul-Albert et Gilberte Constantin, M. et Mme Véronique et Yannick Pannatier, M. Laurent Constantin, Mme Laetitia Mathier, M. Jean Constantin.

## 2 Approbation du procès-verbal du 4 mars 2016

Le procès-verbal 2016, mis à disposition des membres dès 19h30, est approuvé à l'unanimité.

## 3 Comptes 2016

Sophie Antonelli présente le bilan de la comptabilité 2016 :

Capital au 31.12.2015	CHF	50'506.76
Capital au 31.12.2016	CHF	53'433.81
Bilan de l'exercice au 31.12.2016 : bénéfice de	CHF	2'927.05

Détails sur diverses rubriques :

Carnaval - investissement	CHF	3'562.05
St-Nicolas - investissement	CHF	1'006.70
Activité du Gag's (Fête villageoise) – bénéfice	CHF	4'398.60
Cotisation des membres	CHF	6'625.50
Intérêts sur placement à terme	CHF	407.15

Julien précise que le placement en compte à terme auprès de la Raiffeisen est arrivé à échéance en mai 2016. Après analyse des conditions de taux d'intérêts, il a été décidé de conserver ce montant sur le compte épargne.

Il remercie Sophie pour le travail effectué et passe la parole à Stéphane Romailleur.

## 4 Rapport des vérificateurs de comptes

Les comptes ont été révisés par MM Stéphane Romailleur et Paul-Henri Emery. Ces derniers félicitent la caissière pour la minutie de son travail. Les comptes sont approuvés par l'assemblée avec décharge à la caissière et aux vérificateurs.

Julien les remercie pour leur travail.

## 5 Rapport du Président

Tout d'abord, il remercie l'ensemble du comité pour l'excellente ambiance et tout le monde mets la main à la pâte quand il le faut.

De nombreux projets et démarches ont été initiés par l'ancien président Daniel Nanchen et les membres du comité. Certains se sont réalisés dans l'année écoulée et d'autres perdurent, ainsi que de nouvelles idées émergent pour le développement de notre village.

Au niveau politique, de nouvelles collaborations entre notre village et la municipalité ont vu le jour grâce au nouveau Président Pierre Berthod. Il est prévu de se rencontrer plusieurs fois dans l'année pour faire le point sur les dossiers en cours plutôt que d'attendre l'AG. Différentes pistes de communication envers la population sont en réflexion. Il remercie l'ensemble du conseil communal pour sa disponibilité et son écoute.

La St-Etienne est la société de développement du village de Granges, créée en 1975. Le constat est que peu de nouveaux habitants connaissent notre Association et encore moins ses buts. La St-Etienne a décidé de renforcer sa visibilité par davantage de communication et la modernisation de son image.

Pour commencer, des contacts ont été pris avec la déléguée à l'intégration de la commune, Mme Sandrine Rudaz, afin de faire connaître les activités du village aux nouveaux habitants. Il a notamment été convenu que le Granges Memento soit joint à la correspondance transmise aux nouveaux résidents. A terme, nous aimerions également créer un flyer présentant notre village et la St-Etienne et le distribuer lors de chaque nouvelle arrivée.

Le site internet de l'Association a été entièrement revu, tant du point de vue du design que du contenu qui a été totalement mis à jour, avec l'aide des sociétés locales. La St-Etienne est désormais présente sur LinkedIn et Facebook (via la page du GAG's), dans l'optique d'améliorer la communication au sujet de notre Association, mais également des sociétés locales et des manifestations organisées.

Le logo de notre Association (trois aigles sur fond bleu) est en phase de modernisation. Une fois la modélisation terminée, nous pourrons l'utiliser sur différents supports, site internet, papier en-tête pour la correspondance, banderoles, etc. Ces démarches devraient permettre de sensibiliser les nouveaux habitants et de leur donner envie de se joindre aux activités et manifestations villageoises.

En 2016, la St-Etienne a organisé la Fête-Dieu, la St-Nicolas et l'apéritif de la fête patronale. En parallèle, un merci particulier aux membres du GAG's, Carla, Greg, Stéphanie, Luciano et Carine, pour les manifestations organisées. Que ce soit le carnaval sur le thème du Far West avec le TC Granges, la Fête au Village ou les Fenêtres de l'Avent, le succès populaire a été au rendez-vous à chaque fois. Il faut continuer d'organiser des manifestations simples et conviviales où le but est de se faire rencontrer jeunes ou moins jeunes, habitants de longue date et nouveaux arrivants.

En ce qui concerne les projets en cours ou à venir, la pose de la vitrine d'affichage à la Route de la Crête-Blanche devrait se faire prochainement. Après de nombreuses discussions et de non moins nombreuses tracasseries administratives... (pour rappel la mise à l'enquête est passée dans le bulletin officiel du 11 décembre 2015) les sociétés locales auront bientôt à disposition une nouvelle vitrine pour afficher les informations concernant les manifestations et lotos à venir.

De par son coût relativement élevé et les contraintes administratives quant aux normes à respecter pour la pose de tels panneaux, seul le panneau qui s'est mystérieusement volatilisé lors de la correction de la route de la Crête-Blanche sera remplacé. Il remercie sincèrement la commune de Sierre, qui par l'intervention de son Président, Pierre Berthod, nous a grandement soutenu dans cette tâche. En effet, le socle en béton et le montage à venir de la vitrine sont réalisés par la Voirie. En plus de ce coup de pouce matériel et humain, une contribution financière de l'ordre de CHF 1'000.- nous a été attribuée pour participation aux coûts. Le solde, soit environ CHF 2'800.-, sera pris en charge par la St-Etienne.

Le dossier sur la réouverture de la gare à Granges suit son chemin. Un postulat en ce sens a été accepté par le Grand Conseil il y a environ 2 ans, dans le cadre de l'agglomération Sierre-Sion. Il souligne à quel point il est important que ce dossier avance. Il profite de la présence de nos autorités communales pour les encourager, une fois encore, à appuyer cette démarche. En plus de la gare, n'oublions pas les bus Sierrois qui peuvent – ou plutôt qui devraient – desservir notre village également. Le territoire communal ne s'arrête en effet pas au tunnel du Regrouillon.

En parallèle, un gros projet prend forme aujourd'hui : celui de l'École. L'ancienne salle de gym devrait disparaître ces prochaines semaines, tandis que la nouvelle, qui regroupera également une crèche-nursery et l'UAPE, sera opérationnelle pour la rentrée scolaire 2017-2018. Il faudra patienter encore quelques mois pour que la totalité du chantier soit terminée, en principe pour la rentrée suivante.

Durant toute la durée des travaux, la circulation a été rendue impossible aux alentours du centre scolaire, ce qui a nécessité une adaptation pour les habitants du quartier, et pour les parents véhiculant leurs enfants à l'école. Ces habitudes aujourd'hui acquises, il propose aux personnes présentes de soutenir un projet de limitation à 20km/h lors de la réouverture de la route au terme du chantier. Cela serait l'occasion de donner la priorité à une zone rencontre et de sécuriser le périmètre de l'école pour nos chères têtes blondes. Une feuille de pétition circulera sur chaque table au moment de l'agape et sera transmise à la commune en leur demandant d'étudier cette possibilité.

## **6 Informations de la Municipalité et réponses aux questions**

Julien passe ensuite la parole à Pierre Berthod.

Celui-ci transmet les salutations de la part de la Municipalité et remercie le comité pour leur travail.

Il précise que l'administration communale est ouverte pour que les citoyens puissent aller poser des questions et ce n'est pas nécessaire d'attendre l'AG et une année pour avoir des réponses.

## **6.1 *Projet d'amélioration des transports publics entre Sierre et Sion (bus, gare, etc), état du dossier – M. Pierre Berthod***

Les éléments fournis lors de l'AG 2016 de la St-Etienne restent d'actualité :

Pour les bus : l'horizon visé est fin 2018 pour une amélioration de la desserte de Granges en coordination avec les mesures déposées dans le dossier d'agglomération Valais Central. Ce dossier regroupe les communes de Salquenen à Conthey, déposé à Berne en décembre 2016. Ils espèrent qu'à fin 2017, ils reçoivent l'accord de la Confédération pour lancer ce projet d'agglomération. Pierre Berthod aimerait que nous prenions conscience que les bus sierrois aimeraient couvrir un territoire plus large qu'actuellement, mais des concessions sont attribuées au transporteur. C'est leur fonds de commerce. Il donne l'exemple aberrant du bus sierrois qui va à Technopôle et qui n'a pas le droit de desservir la zone de Chippis et de revenir par Daval. Il espère que le projet Agglo va permettre de pouvoir desservir l'ensemble du territoire, donc une amélioration des transports publics

L'ouverture de la gare : Comme cela avait été précisé, l'horizon de réalisation fixé par la Confédération se situe aux alentours de 2030 pour une hypothétique réouverture de la gare de Granges.

En tant que commune, ils devaient prioriser la réouverture soit de Granges, soit de Noës. Le Conseil communal a priorisé la réouverture de Granges. Le pouvoir de la commune est très limité. C'est bien d'avoir sensibiliser la députation et le canton. Même le canton a des pouvoirs limités par rapport à la réouverture d'une gare. La commune appuiera autant que possible les démarches. Il faut toutefois rester conscient qu'il sera difficile de faire prioriser ce dossier.

## **6.2 *Gestion zone artisanale et commerciale du Chablé – trottoir, passage piéton, état du dossier - M. Pierre Berthod***

Comme déjà indiqué l'année passée, ce projet dépend des disponibilités financières du canton. Les études auraient dû être lancées cette année. La commune est prête à financer ces études. Suite aux derniers contacts que nous avons eus l'année passée avec le SRTCE du canton du Valais, les faibles investissements consentis ces prochaines années sur le territoire cantonal ne comprennent malheureusement pas ce dossier. Ce projet ne fait pas partie des priorités cantonales pour le moment. Etant donné que l'Etat doit financer environ 2/3 de l'investissement, la commune ne peut réaliser ce projet sans l'assurance du financement du canton. De plus, la commune ne possède pas les ressources humaines nécessaires pour le suivi de ce projet. Néanmoins, ils sont prêts à préfinancer les études techniques avec l'aide du canton.

## **6.3 *Réfection du mur d'enceinte du village, à la rue des Remparts- rue de Fauporte – délais de réfection – M. Pierre Berthod***

Les études pour la stabilisation et la réfection du mur ont été réalisées en 2015/2016. Ce dossier a été suspendu en raison des travaux liés à la nouvelle école de Granges. Dès la fin de ceux-ci, le dossier sera réactivé.

Les contraintes liées à la réfection d'un mur historique font toutefois présager que les coûts de remise en état vont être très importants. Dans ce sens, il semblerait plus raisonnable dans un premier temps de limiter fortement les sollicitations mécaniques auxquelles ce mur doit répondre en réduisant ou interdisant le passage de véhicules motorisés en tête du mur. Cette option irait également dans le sens de marquer un accès au cœur de Granges par de la mobilité douce (vélo, piétons, etc...).

#### **6.4 Amélioration de l'évacuation des eaux pluviales Rte de la Distillerie et Chemin de la Pinède (devant association Le Copain), état du dossier – M. Pierre Berthod**

##### Route de la Distillerie

Pour rappel, cette problématique résultait d'une surélévation, par le pénitencier, de leurs terrains exploités en bordure de route. Cela avait bloqué l'écoulement d'eau de la route. Des travaux ont été entrepris, en fin d'année passée, par l'établissement pénitencier. Une tranchée drainante a été réalisée et elle devrait permettre une bonne infiltration des eaux de surface. Des contrôles périodiques sont prévus afin de constater l'efficacité du système.

##### Chemin de la Pinède

Des travaux ont été entrepris en fin d'année passée par la voirie communale. Une surface drainante raccordée à un exutoire a été réalisée et elle devrait permettre une bonne infiltration des eaux de surface. Des contrôles périodiques sont prévus afin de constater l'efficacité du système.

#### **6.5 Amélioration de la montée du chemin pédestre qui contourne le départ du trou no 7 du golf par des marches en bois pour rejoindre les berges du Rhône, état du dossier – M. Pierre Berthod**

Comme indiqué l'année passée, ce tronçon fait partie du réseau des chemins pédestres homologués. Comme plusieurs questions sont liées aux chemins pédestres homologués, il fournit un exemplaire des plans homologués à la St-Etienne et à Bertrand Favre. Ces parcours sont destinés à des marcheurs standards. La montée citée à encore fait l'objet d'une vision locale cette année et il n'apparaît pas que le dénivelé ou la nature du terrain constituent des éléments mettant en cause la sécurité des marcheurs. La mise en place de marches n'est pas justifiée, sans quoi le nombre de secteur où il faudrait intervenir sur les sentiers pédestres ne serait simplement pas gérable par la municipalité.

Après discussion avec Julien, il s'agit du chemin qui monte sur la bute. Il y avait aussi une question d'accès pour les gens qui se promènent le long de la route. Du côté est de la route, le trottoir n'est pas goudronné mais accessible par une poussette. Dès que la zone à bâtir se développera, le trottoir sera goudronné. Julien précise que par beau temps il n'y a pas de problème mais, s'il pleut ou s'il neige, ce n'est plus le cas.

Bertrand Favre précise qu'il s'agit de la route de la Jonction, qu'il y a effectivement un trottoir non goudronné, mais de l'autre côté ouest, il y a un chemin prévu pour avoir une diversité de promenade. L'assise a été détruite lors des derniers travaux effectués pour évacuer les eaux usées. Il suffirait de rétablir une banquette de 50-80 cm de large en matériau inerte et ensuite de l'entretenir. Cela permettrait de donner deux possibilités aux sportifs et aux promeneurs qui veulent profiter de l'espace et du golf. D'ailleurs le golf doit déplacer le signal d'interdiction de passage à pied à l'extrémité de la route de la Jonction et Rte des Lavois et la commune devrait mettre un panneau supplémentaire indiquant que l'accès piéton est autorisé sur le chemin pédestre et sur le petit pont en bois.

M. Berthod propose à Bertrand de participer à une séance avec le service pour bien montrer où se trouvent les endroits critiques.

## **6.6 Nouvelle école de Granges (salle de gym) et réouverture de la route – état du dossier – M. Pierre Berthod**

Mis à l'enquête publique le 8 mai 2015, les travaux de construction du centre scolaire de Granges ont débuté la semaine du 22 février 2016. La première étape, qui comporte : la salle de gym, la crèche UAPE et les modifications de l'abri PC sera mise en service à la rentrée scolaire 2017.

Par contre, la fin de la construction des nouvelles salles de classes ainsi que de la bibliothèque est planifiée pour la rentrée scolaire 2018.

Après analyse plus approfondie, pour des raisons de sécurité des élèves, la fermeture de la rue de Fauporte sera prolongée jusqu'à la fin du chantier.

Pour la mise en zone à 20 km/h, la commune est ouverte à une hypothétique volonté des habitants à mettre la zone à 20 km/h. Il suffit de faire des aménagements, soit des chicanes pour répondre au besoin de la population.

## **6.7 Nouvelle zone de construction des Ronques – état du dossier - M. Pierre Berthod**

Pour rappel, le dossier des Ronques a été déposé à la Chancellerie de l'Etat avant le 1<sup>er</sup> mai 2014, date buttoir de mise en application de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT). Pour traiter le dossier, le Canton demande à la ville de compenser les surfaces d'assolement ainsi que les surfaces de zones à bâtir selon la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire. Si la première demande semble réalisable, la deuxième pose le problème du dézonage de parcelles actuellement en zone à bâtir.

La ville a plusieurs projets en zone agricole qui nécessitent une compensation par dézonage. Pour cela, elle a défini des périmètres de terrains dont elle est propriétaire et qui pourraient compenser les nouvelles zones. Ces démarches prennent du temps et doivent se faire en tenant compte de l'ensemble des projets territoriaux. D'autant plus que la ville a 30.6 ha de surplus de zone à bâtir qu'elle devra prochainement mettre en zone réservée ou différée pour les 15 prochaines années. D'un côté, elle veut ouvrir des zones et de l'autre elle devra en bloquer. Une tâche qui n'est pas simple et qui est loin d'être gagnée. La décision du dézonage des surfaces de compensation devra être débattue à la fin de l'année par le Conseil général.

Cette situation est compliquée sur l'ensemble du territoire communal. Il va falloir définir quelles sont les zones à bâtir qu'on va mettre en zone différée. Autant que possible, ce sera les zones à bâtir propriétés de la commune qui seront mise en zone différée mais il y aura quand même des privés qui n'auront pas leurs terrains dézonné mais mis en zone de réserve avec un délai de 15 ans.

## **6.8 Développement du camping Robinson – état du dossier - M. Pierre-Berthod**

La ville, propriétaire du camping Robinson, réfléchit à son développement futur. La stratégie qui se met en place vise une mise en conformité du camping selon le règlement communal des constructions et le plan directeur cantonal.

Cette stratégie se développe sur les trois axes suivants :

1. la mise en place d'un plan d'aménagement détaillé qui définira les règles d'urbanisation du camping et les différentes étapes pour une mise en conformité des constructions.
2. la mise en conformité des installations techniques existantes avec les contrôles de sécurité tant pour les installations communales que pour les installations privées.
3. le changement de zone, de la zone camping à la zone à bâtir camping résidentiel.

Ce travail de longue haleine se fera avec le gérant du camping, les services communaux et le canton qui est l'organe de contrôle des zones campings tant que celles-ci ne sont pas affectées en zone à bâtir.

C'est son collègue Pierrot Vianin qui est en charge du dossier. Celui-ci est difficile car il touche à l'humain. Ils assument diverses erreurs communales, cantonales et de gestion du camping de plusieurs décennies et ils doivent trouver des solutions tout en respectant les habitants actuels. C'est un dossier qui leur fait souci, et ils doivent trouver des solutions humainement acceptables pour tout le monde.

### **6.9 Nouveau complexe Crête Blanche – délai pour la construction de l'abri bus – M. Pierre Berthod**

L'abri pour l'arrêt de bus est inscrit au budget de cette année 2017. Au budget des entretiens routiers, il est d'ailleurs également prévu de procéder à la réfection du revêtement de la chaussée de la route de Pintset (secteur situé entre la route de la Crête-Blanche et l'avenue de la Gare). Le chantier du nouveau complexe étant au stade des aménagements extérieurs, il est prévu prochainement une rencontre avec la promotion afin de coordonner la construction de l'abri pour l'arrêt du bus.

### **6.10 Nouveau complexe Crête Blanche – passage piéton au même niveau que l'entrée des places de parc – M. Pierre Berthod**

Ce passage piéton n'entre en « conflit » que sur une très faible part de sa dimension avec l'entrée à la zone de stationnement. Ce faible encombrement, la faible capacité de ce parking et surtout, ne l'oublions pas, le fait que les usagers de ce parking devront dans tous les cas laisser la priorité aux piétons, font que cet élément ne nous est pas apparu comme prioritaire tant que les travaux étaient en cours. Toutefois, comme dit précédemment, la route devant bénéficier d'une réfection, nos services vont chercher à modifier légèrement la situation pour répondre à vos attentes.

Le passage piéton empiète d'environ 50 cm sur la sortie du parking. De l'autre côté de la route (Agorespace), il y a un chemin piéton praticable en cas de beau temps, utilisable par les enfants en toute sécurité.

Le passage piéton sera repensé à la fin des travaux lorsque les trottoirs seront refaits.

### **6.11 Remise en état du chemin de Napoléon (au sud de la Platrière) – état du dossier – M. Pierre Berthod**

Une rencontre, fin 2016, avec les représentants de Rigips, du service cantonal de l'agriculture et du service cantonal des bâtiments, monuments et archéologie a permis de constater que la prédominance de la problématique était plutôt viticole et touristique. Dans ce sens, la commune a fait la demande à l'office des améliorations structurelles, de piloter ce projet de manière à intégrer l'ensemble des problématiques des différents types d'exploitation. Actuellement, ils sont dans l'attente d'une éventuelle esquisse de planification pour le maintien de ce tracé. Pour la petite histoire, le service de l'agriculture, auquel nous avons demandé de clarifier le statut juridique de cette route agricole en grande partie privée, vient de nous répondre que son avis est disponible moyennant paiement. Nous espérons qu'une attitude plus constructive puisse être adoptée pour permettre l'avancement de ce dossier.

Bertrand Favre intervient en précisant que ce chemin fait partie du chemin de la vigne et du vin. Pour un petit risque d'éboulement qui bloque une vingtaine de mètres, tout le chemin a été bloqué. Il demande si il était possible d'introduire une mesure provisoire permettant d'emprunter quand même ce chemin lors de l'utilisation de ce chemin des vignes et du vin. Il propose d'utiliser la COREM pour que

ça coûte moins cher. Ce chemin n'est apparemment plus homologué d'après M. Berthod. Il propose à Bertrand qu'il leur montre les chemins pour qu'ils puissent en discuter.

## **6.12 Réinscription dans le réseau communal des chemins pédestres du raccordement à la Millière à partir du passage sous voies CFF par le bord du de la Route Cantonale – état du dossier – M. Pierre Berthod**

En 2014, la Ville de Sierre décidait de réactualiser son réseau des itinéraires des chemins pédestres, le réseau homologué datant du 13 mai 1993. Accompagné par l'association Valrando, qui est mandatée par le Conseil d'Etat pour accompagner et unifier le traitement des chemins pédestres sur l'entier du Canton, ce travail a été réalisé sur toute la commune. L'adoption d'une systématique visant à une meilleure lisibilité des réseaux, tout en leur garantissant également de bonnes conditions sécuritaires, conduisait à la suppression de certains tronçons dont notamment la liaison partielle « Champsabé – Granges ».

D'une part, cet itinéraire faisait doublon avec l'itinéraire principal « Granges Gare – St-Clément – Ollon – Champsabé » et d'autre part, Il faut noter que le tracé « Champsabé – Granges » tel que demandé par la St-Etienne, ne figurait pas dans son entier sur le plan homologué de 1993. Il s'arrêtait à la route cantonale et la liaison avec la gare de Granges n'y était pas indiquée. La difficulté à sécuriser ce passage explique certainement ce manque. Il convient donc de préciser que l'on ne peut donc pas parler de réinscription de ce tronçon dans le réseau puisqu'il n'y figurait pas.

En date du 16 mai 2014, conformément à la loi cantonale sur les itinéraires de mobilité de loisirs (LIML), la commune de Sierre soumettait à l'enquête publique le projet de modification / homologation des itinéraires de chemins pour piétons et de randonnée pédestre. Aucune remarque ou opposition n'ayant été formulée sur ce secteur, le Conseil d'Etat homologuait le dossier en date du 7 octobre 2015. La ville de Sierre procède actuellement au balisage des itinéraires homologués et ne pense pas adéquat de revenir sur cette planification.

Les propositions effectuées ont été prises en compte. Bertrand remercie de ce qui a été fait dans le domaine de la Brèche. Par contre, il parle du chemin qui n'a pas été relevé et remarque qu'il n'a pas vu cette mise à l'enquête. C'est dommage que le lien vers la Milière n'ai pas été gardé.

M. Berthod poursuit avec une information. Le Conseil a été interpellé à propos de rumeurs qui feraient état d'une désaffectation ou d'une fermeture du cimetière qui serait remplacé par un jardin du souvenir. Le Conseil tient à rassurer en précisant que si les désaffectations des tombes arrivées à échéance sont régulièrement entreprises à Granges comme d'ailleurs dans les cimetières de Noës et de Sierre, il n'est en aucun cas question de désaffecter le cimetière d'une manière globale. La Commune a entrepris un agrandissement du cimetière de Granges et la création d'un columbarium il y a plus de dix ans. Ces éléments répondent à un besoin et il n'est pas question de les remettre en question. Tout au plus peut-on préciser que certaines sépultures ne seront pas renouvelées ou prolongées une fois arrivée à échéance afin de permettre notamment au parvis et à la croix de marquer leur rôle d'accueil dans ce site dévolu au recueillement.

M. Berthod précise que la voirie a travaillé plus de 100h pour la réalisation du socle en béton ainsi que pour la pose de la vitrine. Il espère que le l'affichage correspondra aux attentes de la St-Etienne.



## **6.13 Questions des citoyens aux autorités**

### **6.13.1 Terrain d'extension du camping – M. Daniel Roh**

M. Roh demande pourquoi le terrain agricole prévu pour l'extension du camping va être utilisé alors qu'il y a trop de zones à bâtir sur la commune. M. Berthod lui répond en précisant que le terrain prévu est une zone de détente et loisirs et pas une zone agricole, donc l'agrandissement ne transforme pas une zone agricole en zone à bâtir.

### **6.13.2 Mur d'enceinte Rue de Fauporte - Romain Olivetto**

Ce mur a un intérêt historique. Romain Andenmatten précise qu'il n'y a aucune date précise sur ce mur mais il y a des mentions qui datent du 14<sup>ème</sup> siècle.

### **6.13.3 Possibilité d'aller au CO de Grône à vélo – M. David Gard**

M. Gard revient sur la question qu'il a posée l'année passée et est-ce que quelque chose a été fait ? Anthony Lamon explique que Laetitia Massy a pris la présidence du CORD (Conseil d'administration des cycles d'orientation), les conventions qui lient la Commune de Sierre et les communes partenaires vont être refaite durant cette législature, dont l'obligation d'aller en bus sera re-discutée. N'est pas finalisé pour l'instant mais ça va être fait.

### **6.13.4 Utilisation de la nouvelle salle de gym – M. Claude Pugin**

M. Pugin demande quelle sera la possibilité d'utiliser cette nouvelle salle de gym par les sociétés pour l'organisation de diverses manifestations, comme les concerts, les lotos et autres.

Pierrot Vianin intervient et précise qu'une convention a été prévue pour définir exactement l'utilisation de la salle. Elle n'est pas prévue pour les lotos, dans la partie UAPE oui ainsi que les concerts et spectacles aussi dans la partie UAPE avec possibilité d'utiliser la salle de gym. Les apéritifs et diner de sociétés de préférence non car il y a d'autres salles prévues pour, soit à Granges, soit à Sierre.

La fête au village éventuellement avec priorité au couvert de la Bourgeoisie.

Le carnaval sera possible.

Yves Constantin précise qu'ils sont en pour-parler pour les protections pour la salle de gym. Ça coûte très cher. Il demande si les sociétés locales seraient disposées à prendre en charge ces frais de protection.

Julien reprend la parole et précise qu'on lui a dit que les conditions de location seraient les mêmes que les conditions actuelles lors de la séance de travail. Il y aurait la possibilité de protéger le sol et d'utiliser cette salle.

Pierrot Vianin explique qu'ils sont en train de chercher des solutions rigides ou jetables et que le dossier est en cours.

Julien reprend la parole et précise que pour les lotos, la Salle de la Bourgeoisie ainsi que le café suffisent. Il y a un seul loto soirée, pour lequel on pourrait trouver une solution. Par contre, des demandes de location de privé ont été faites pour des mariages et ce point n'est pas prévu. Il y a assez de salles disponibles. M. David Gard intervient en disant qu'il pense que le café ne restera peut-être pas longtemps ouvert, donc il faut quand même prévoir de faire des lotos dans la nouvelle salle de gym. La partie UAPE, si elle est couplée à la salle de la Bourgeoisie au niveau son, suffirait (env. 100 pers).

### **6.13.5 Nid de processionnaires vers la gouille – Mme Caroline Roh**

Elle demande chaque combien de temps ils sont débarrassés.

Julien a pris contact avec le responsable des parcs et jardins la semaine passée et ils sont en train de voir ce qu'ils peuvent faire avec l'ingénieur de ville. Certainement qu'ils vont être enlevés et brûlés.

### **6.13.6 Zone 20 proche de l'école – M. Ephrem Cappelli**

Il aimerait que le concept de zone 20 km/h soit plus global avec des zones 30km/h sur les extérieurs de la zone 20. Il propose que les zones où des enfants sont présents soit pour du sport ou pour aller au jardin d'enfants soient mise à 30 km/h plutôt que 50 km/h. Il ne faut pas attendre d'avoir un accident avant de changer la limitation.

M. Berthod dit qu'il y a tout à fait la possibilité de modifier les limitations. Il faut s'adresser au comité de la St-Etienne pour éventuellement revoir ces limitations. Il prend l'exemple de Rossefeld qui a été modifié sur demande des habitants du quartier.

### **6.13.7 Patinoire – M. Michel Siegenthaler**

Il remercie les personnes qui ont œuvré pour avoir une glace pendant plus de 2 mois (9 semaines). Le précédent record était de 5 semaines.

### **6.13.8 Intervention de Joël Roh**

Il revient sur la problématique des transports. Avec le système Agglo qui est prévu, il faut quand même avoir un œil attentif sur le projet car le système de bus est complètement saturé actuellement. Par exemple, il avait demandé il y a quelques années si c'est normal que les enfants sur le tracé Granges-Sion soient debout dans le bus sur tout le trajet. On lui a répondu que oui. Dans le cadre de transport en ville, c'est normal mais dans le cadre de transport de voyage, il lui semblait que les passagers devaient être attachés. Il fait remarquer que les élèves qui sont debout et qui n'ont rien pour se tenir, si le car doit freiner, il y aura un grave accident.

Il précise également qu'alors que le village arrive bientôt à 2000 habitants, le dernier bus arrive à 21h45 alors que les films aux cinémas se terminent après 22h. Il est donc impossible aux enfants de rentrer. Il faut donc toujours aller les chercher. Il demande sur le ton de la rigolade s'il faut qu'il fasse le permis bus pour aller chercher les enfants bénévolement tous les week-ends. Il faut systématiquement attendre le Lunabus aux alentours de minuit pour que les enfants rentrent.

Pour la gare, il voyage souvent et à certains endroits il y a des gares avec rien autour. Il ne comprend donc pas pourquoi on n'arrive pas à ouvrir la gare de Granges.

Pierre Berthod intervient en disant que la Commune soutient le projet, elle n'a aucun intérêt à ne pas faire avancer le dossier, mais il faut être conscient que tout prend du temps. Souvent, ça n'avance pas car il s'agit de problèmes d'argent. Les transports régionaux sont subventionnés à hauteur de 50-60% alors que les transports urbains sont subventionnés à 15%. Donc s'il faut aller dire aux villages avoisinants (Chalais, Grône) qu'il faut payer le différentiel, ils ne seront pas d'accord. Tout prend du temps et malheureusement il faut patienter.

Joël précise encore que dans le cadre du projet Agglo, si 10 personnes prennent le bus, avec les élèves qui vont au collège, il n'y a pas de place, donc il faut avoir une réflexion plus globale, car physiquement ce n'est pas possible d'absorber ce surplus de passagers.

Julien reprend l'exemple d'Uvrier qui est desservi par les bus Ballestraz et les bus sédunois. Il préconise de s'en inspirer pour travailler sur la concession afin que les bus sierrois puissent descendre à Granges, tout en sachant que ça ne se fera pas demain.

## **7 Divers**

Julien remercie M. Bertrand Favre, qui a siégé pendant de nombreuses années comme représentant de la St-Etienne dans le cadre de la commission de surveillance du golf et de la Brèche. Il lui remet un présent.

Pour le remplacer, il propose de nommer M. Lionel Bagnoud, architecte-urbaniste auprès de Nomad Architecte à Sion.

Cette nomination est acceptée par les membres présents, donc il profite pour remercier Lionel d'avoir accepté cette tâche.

Il remercie également Stéphanie Gleize, membre du Gag's ces dernières années. Stéphanie est notamment à l'origine de la création du char de Carnaval. Elle a quitté le GAG's après le dernier Carnaval pour des raisons professionnelles. Il lui remet un présent.

Ensuite il passe la parole aux membres présents pour un dernier tour de table.

### **7.1 *Projet de gare – M. Daniel Nanchen***

M. Nanchen donne un complément d'information par rapport au projet CFF : toutes les réponses sont sur le site

[https://www.bve.be.ch/fr/index/direktion/organisation/aoev/downloads\\_publicationen.assetref/dam/documents/BVE/AoeV/fr/AOEV\\_STEP2030\\_AK\\_CTSO\\_F.pdf](https://www.bve.be.ch/fr/index/direktion/organisation/aoev/downloads_publicationen.assetref/dam/documents/BVE/AoeV/fr/AOEV_STEP2030_AK_CTSO_F.pdf)

### **7.2 *Patinoire – M. Christophe Perren***

Il demande s'il serait possible de mettre à disposition une surface plastifiée entre le box et la patinoire pour protéger les lames des patins.

### **7.3 *Ruelle du Boncourt, nid d'eau – M. Christophe Perren***

Devant l'ancienne maison de M. Tissonier, il y a un nid d'eau assez prononcé qui s'est agrandi pendant l'hiver. Julien demande de lui faire parvenir les photos et il prendra contact avec le service technique.

### **7.4 *Montée de la Bourgeoisie côté Nord – M. Christophe Perren***

Cette montée est en mauvais état. Le goudron est cassé, il y a beaucoup de racines. Le côté nord devrait être aussi propre que de l'autre côté.

### **7.5 *Lac de la Brèche - M. Yves Constantin***

Il faudrait remettre le panneau de tenir les chiens en laisse au bord du lac de la Brèche.

### **7.6 *Lignage de la salle de gym – M. Samuel Elsener***

Il demande s'il est prévu de proposer le projet de lignage de la salle de gym aux diverses sociétés du village pour voir s'ils ont des besoins particuliers. Pierrot Vianin indique que ça n'est pas le cas. Daniel

Nanchen précise qu'aux tout début, les sociétés avaient été invitées à donner leurs envies. Pierrot Vianin propose que lors de la prochaine séance, il regarde ce qui est prévu sur ce point.

Rachel Grand informe que le badminton a écrit au service des sports et ils ont eu une information de la part de Christian Michellod comme quoi c'est prévu pour le badminton. Elle informe qu'à Sion dans la nouvelle salle de gym de l'école des Métiers, la couleur des lignes est trop claire. Ils doivent procéder à un surlignage à chaque tournoi par manque de visibilité. Il serait donc dommage de ne pas tenir compte de ces problèmes dans cette nouvelle salle.

## **7.7 Rénovation de l'Eglise – M. Claude Pugin**

Le budget de rénovation de l'église était de CHF 280'000.00 et il a fini à CHF 320'000.00. Il invite tous les paroissiens à donner même s'ils ont déjà donné, pour combler la dette restante d'environ CHF 50'000.00.

## **7.8 Prochaines manifestations**

Julien communique encore les prochaines manifestations du village :

- 59ème amicale des Fanfares les 28 et 29 avril
- Journée du Vieux-Granges le samedi 20 mai
- Fête Dieu le 15 juin au couvert de la Bourgeoisie
- Fête de la fin des Ecoles, le 23 juin au terrain de foot
- 3 septembre : Babyfoot Humain ou une autre activité à l'Agorespace
- Les Fenêtres de l'Avent - durant le mois de décembre
- La Fête Patronale le 26 décembre

Il précise également que le loto des Scouts St-Victor, prévu le 23 avril est annulé.

Il lève la séance à 21h05 et annonce qu'une agape va être servie.

Granges, le 9 avril 2017  
Nathalie Fournier